# Les "sourciers" continuent leurs extraordinaires exploits

**ILS DECOUVRENT NON SEULEMENT DES SOURCES, MAIS ENCORE DU PLOMB, DU FER ET UN PETIT TRESOR**

Paris, 28 mars. — Les baguettes divinatoires ont opéré, hier après-midi, entre Argenteuil et Bezons, dans le parc et le verger du château Mirabeau, que son propriétaire avait mis à la disposition des membres du congrès de psychologie.

Une voyante avait il y a quelque temps affirmé au châtelain que dans son domaine existait une source franchement sulfureuse, dont la mise en exploitation était susceptible de procurer de superbes revenus. Aussi le propriétaire du château Mirabeau n'était-il pas fâché de la circonstance qui allait lui permettre de vérifier cette affirmation.

Disons tout de suite que la fameuse source n'a pas été découverte ; M. Hémon, professeur au lycée Ampère à Lyon, qui ne concevrait pas, a cependant indiqué dans le parc l'existence d'une petite source qui n'a pas retenu plus longtemps l'attention des rhabdomanciens, car des épreuves spéciales avaient été organisées à leur intention par les membres du jury, épreuves qui étaient pour eux, en quelque sorte, ce que sont pour les candidats « les colles » dans les examens.

**UN EXAMEN ORIGINAL**

En effet, à des endroits différents, dans le potager clos de mur, où chaque concurrent ne pénétra qu'à l'appel de son nom, une bassine en cuivre, un morceau de fonte et même un petit trésor avaient été enfouis dans le sol. Ce sont ces objets que les sujets devaient découvrir en indiquant la nature du métal pour chaque objet.

MM. Pelaprat, Proht Coursange, lauréats des épreuves faites au bois de Vincennes, trouvaient tour à tour, sans trop d'hésitations, le morceau de fonte, mais ils pensèrent que c'était un morceau de cuivre. D'autres sourciers avec eux firent les mêmes constatations, mais pas un seul ne découvrit la bassine de cuivre. Celle-ci était cependant enterrée à quelques mètres de la fonte, dans un carré de terre fraîchement remuée.

**ON RETROUVE UNE CHAINE AU FOND D'UN PUISARD**

Par contre, un sourcier de Chambéry, M. Padey, décela la présence d'une masse de fer chue dans un puisard et dont personne ne soupçonnait l'existence. On vérifia et l'on trouva une chaîne de puits tombée là et oubliée depuis plusieurs années.

Quant au petit trésor dissimulé dans le sol par les organisateurs, il fut trouvé sans hésitation par un baguettisant, M. l'abbé Marmet.

Ces expériences furent moins concluantes que celles du bois de Vincennes, mais les sourciers assurent que, s'ils n'ont pas fait merveille, c'est parce qu'ils ont été amenés à instrumenter sur un terrain plein de pièges, puisqu'il est hérissé de piquets de fer pour les espaliers en plein air ; puisqu'il y a une serre métallique, une pompe, puisque des fils de cuivre et de fer galvanisé courent un peu partout, à travers le jardin.

Dans ces conditions, affirment les sourciers, les baguettes sont affolées et leur sensibilité à eux est exacerbée !

Et cela est peut-être vrai, car un des baguettisants était fortement « influencé » qu'il s'est évanoui au cours des expériences.

**NOUVELLES EXPERIENCES**

Par un temps où les parapluies étaient plus de circonstance que les baguettes divinatoires, les sourciers ont continué aujourd'hui leurs exploits dans la plaine de Bartrouville.

L'épreuve à laquelle ils étaient conviés comportait cette fois la découverte de deux sources connues des membres du jury, et de plus les concurrents devaient désigner certain point où passent les canalisations de la ville et préciser si au moment qui leur était indiqué l'eau passait ou non dans les tuyaux.

Le mauvais temps a détourné ce matin un certain nombre de bonnes volontés de cette nouvelle épreuve qui a fourni cependant des résultats relativement concluants.

En effet, les concurrents ont bien révélé la présence des deux sources dont ils ont même indiqué approximativement le débit. Les expériences ont continué cet après-midi et se poursuivront également demain.

# Une victime de la prise d'Andrinople

Paris, 28 mars. — Réunis autour de la même table, plusieurs étudiants devisaient avant-hier soir, dans un restaurant de la rue des Ecoles. Soudain passèrent les crieurs des journaux de l'après-midi, qui annonçaient qu'Andrinople venait de tomber entre les mains des Bulgares.

Un des convives se leva aussitôt, et s'élançant au-devant d'un camelot, lui arracha un journal qu'il parcourut fébrilement. C'était un étudiant turc, Assim Hissa, âgé de vingt et un ans, demeurant rue des Carmes. Il avait espéré que la nouvelle était fausse. Quand il en eut la confirmation il s'affaissa sur une chaise et versa d'abondantes larmes. Très ému, ses camarades s'approchèrent de lui pour le réconforter. Mais alors le jeune Turc, sortant de sa poche un paquet de sublimé, en versa le contenu dans un verre d'eau qu'il vida d'un trait. On se précipita à son secours. Il fallut le transporter à l'Hôtel-Dieu. Au cours du trajet, dominant ses souffrances, le désespéré expliqua à ses amis qu'il n'avait pas voulu survivre au démembrement et à la ruine de son pays.

Bien que son état soit des plus graves, on espère que grâce à la promptitude des soins qui lui furent donnés, la tragique tentative de ce jeune homme n'aura pas d'issue fatale.

# L'égoïsme d'un père

Nancy, 28 mars. — A Nancy, un ouvrier ferrailleur, Charles Moriot, sans ressources et sans travail, résolut de jeter ses deux fillettes, âgées de quatre et sept ans, dans le canal de la Marne au Rhin. Des ouvriers, témoins de cet acte odieux, ont retiré aussitôt de l'eau les deux enfants. La foule a tenté de lyncher le père criminel qui a été écroué.

# MŒURS MEXICAINES

Mexico, 28 mars. — M. Zepada, gouverneur du district fédéral et neveu du président Huerta, s'est rendu cette nuit, avec un détachement de cavaliers, à la maison de correction où il a annoncé au gardien qu'il voulait tuer quatre anciens gouverneurs.

Le gardien ayant refusé de lui livrer les prisonniers, M. Zepada se rendit à la prison de Belem et annonça que ses hommes tireraient sur la prison si le gardien refusait de lui livrer M. Hernandez, ancien commandant des gardes rurales.

Le gardien, intimidé, céda aux exigences de M. Zepada et M. Hernandez fut livré aux cavaliers qui le fusillèrent immédiatement. M. Zepada donna ensuite l'ordre de brûler le cadavre.

Les amis de M. Zepada déclarent que celui-ci était fou.

New-York, 28 mars. — Le correspondant du « World » à Mexico annonce que le conseil de guerre a condamné à mort le général Zapata. L'exécution aura probablement lieu à l'aube.

# LES AUTOS TRAGIQUES

Blois, 28 mars. — Une automobile, dans laquelle se trouvait la vicomtesse de Montrichard, filait à toute vitesse hier soir à six heures, sur la route de Blois à Cour-Cheverny, à travers la forêt de Rully, quand, près du rendez-vous de chasse dit « la Patte-d'Oie », la voiture fit une embardée et alla se briser contre un arbre. Le chauffeur Auguste Girard et un jeune valet de pied qui se trouvait à ses côtés furent projetés à terre et grièvement blessés. Quant à la vicomtesse de Montrichard, elle était étendue inanimée et couverte de sang parmi les débris de la voiture. Les trois blessés, dont l'état est grave, ont été transportés au château de Saint-Gervais, près de Blois.

Fontainebleau, 28 mars. — M. René Bernheim, vingt-trois ans, industriel, rue du Louvre, à Paris, demeurant actuellement en son château de Chapuis, à Perrefou (Seine-et-Marne), revenait hier en automobile de Fontainebleau, en compagnie de son cousin, M. Paul Breittauer, employé de banque à Londres, et de son chauffeur. Au bas de la côte d'Héricy la voiture dérapa et tomba dans un ravin. M. Bernheim a eu deux côtes enfoncées ; M. Breittauer fut blessé à la figure et aux jambes, et le chauffeur a été atteint aux reins et porte de nombreuses contusions.

# La Conquête de l'Air

## CHUTE MORTELLE
## *d'un officier aviateur à Verdun*

Verdun, 28 mars. — Le lieutenant aviateur Bresson, du 7e d'infanterie coloniale, appartenant à l'escadrille de Reims, qui était arrivé hier à Verdun pour participer à une manœuvre de garnison, quittait ce matin à 10 heures la station de Charmois et s'était élevé à une hauteur de 300 mètres environ pour se diriger sur Nancy.

Tout à coup, l'aviateur fut pris dans un violent remous, une détonation se fit entendre et l'appareil piquant du nez vint s'écraser sur le sol. La jeune officier fut tué sur le coup.

Le corps a été transporté à l'hôpital Saint-Nicolas de Verdun.

René-Léon Bresson était né à Montbéliard (Doubs) le 4 décembre 1885. Il avait passé son brevet de pilote les 10 et 11 juillet 1912 à Reims.

Il avait été promu lieutenant le 1er octobre 1909.

Coïncidence tragique : cet accident s'est produit à l'endroit même où, l'an dernier, un autre officier aviateur, le lieutenant de la Ville-d'Avray, avait trouvé la mort dans des circonstances analogues.

# Deux officiers japonais se tuent

Tokio, 28 mars. — Un dirigeable et quatre aéroplanes retournaient aux hangars, après avoir volé devant les membres du Parlement, lorsqu'un monoplan est tombé d'une hauteur de mille pieds. Les lieutenants Tokuda et Kimura, qui le montaient, ont été tués.

Le dirigeable a également éprouvé un accident, mais personne n'a été blessé.

**200 KILOMETRES A L'HEURE EN AEROPLANE**

Tournai, 28 mars. — L'aviateur tournaisien Crombez, parti de Reims à 7 h. 30, a atterri à Tournai à 8 h. 23, ayant effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. L'aviateur est parti pour Liège à 9 h. 50.

**UN RECORD DE VITESSE**

Villacoublay, 28 mars. — L'aviateur Gilbert, parti ce matin de Lyon, à 9 h. 30, sur monoplan (hélice intégrale Chauvière), est arrivé à Villacoublay à midi 40, après avoir subi un vent violent et ensuite la pluie pendant deux heures.

Il a effectué le parcours en 3 h. 10 ; soit à une moyenne de 156 kilomètres à l'heure. Cet qui établit le record du monde de vitesse de ville à ville sans escale.

**DE DOUVRES A CALAIS EN AEROPLANE**

Hier deux Anglais, MM. Slack père et fils, se sont rendus sur un monoplan Blériot de Douvres à Calais. Le voyage aérien s'est fait dans d'excellentes conditions. La fumée d'un paquebot leur servait de guide le long du parcours. Ils ont atterri sur la plage de Calais, à une faible distance des jetées.

# La Course aux Armements et le discours de M. Churchill

**NOUVEAUX COMMENTAIRES ALLEMANDS**

Berlin, 28 mars. — Au sujet du discours de M. Winston Churchill, la *Gazette de Cologne* écrit dans un article évidemment inspiré :

« M. Churchill s'est certainement efforcé de maintenir la bonne impression produite par les déclarations faites au Reichstag, le 16 février dernier, par l'amiral de Tirpitz, secrétaire d'Etat à la Marine.

» Au point de vue politique, le discours du premier lord de l'Amirauté est apprécié par la presse allemande, mais au point de vue de la limitation des armements, il éveille certains scrupules.

» En ce qui concerne en effet la suspension des constructions navales pendant une année, c'est la nation la plus forte, c'est à dire l'Angleterre, qui doit donner l'exemple. Elle devrait donc renoncer à la construction des cinqs grands navires de guerre prévus par le budget de 1913. Le fera-t-elle ?

» Cette année de repos ne serait avantageuse que pour l'Angleterre qui est surchargée en constructions navales et qui manque d'ouvriers, en lui permettant de réorganiser son personnel. Cet avantage serait d'autant plus important qu'il ne lui faut que deux ans pour la construction d'une unité, contre trois ans à l'Allemagne.

» En outre, les navires des colonies anglaises seraient construits malgré la trêve ; on sait qu'ils ne sont pas comptés dans la comparaison des forces navales respectives de l'Allemagne et de l'Angleterre ».

# Visite fatale

Pau, 28 mars. — M. Jean Pardoux, âgé de 38 ans, domicilié à La Rochelle, était venu ce matin rendre visite à son cousin Goiret, habitant le hameau d'Aubertin. La fillette de M. Goiret, âgée de 3 ans, qui ne le connaissait pas, se mit à crier lorsqu'il entra dans la maison, et la jeune Paul Goiret, âgé de 15 ans, accourut aux cris de sa sœur, crut être en présence d'un malfaiteur. Il prit son fusil et tira sur M. Pardoux, qui fut atteint au côté gauche du cou.

Transportée à l'hôpital de Pau, la victime y a succombé.

# DANS LA RÉGION

## A LILLE

# Vive la République !

## Contre les Camelots du Roy soutenus par la police du maire Ch. Delesalle.

Vast-on voir se renouveler ce soir, à l'occasion de la rentrée militaire, les provocations des Camelots du Roy?

Elles pouvaient être paisibles, ces retraites, mais jusqu'ici la police, suivant les instructions données par le maire M. Ch. Delesalle, a protégé les jeunes écervelés qui en profitaient pour crier A bas la République ! et, en vertu des mêmes recommandations municipales, la police a chargé les républicains qui protestaient contre la scandaleuse attitude des royalistes.

Nous ne saurions trop approuver cependant l'indignation des démocrates que révolta l'insolence des Camelots du Roy, impudemment abrités par une police mise presque à leur service par un maire de sacristie.

Il est légitime, il est nécessaire que ceux qui croient encore à l'efficacité du service de deux ans puissent crier : Vivent les deux ans ! quand il s'agit de répondre aux provocations des propagandistes réactionnaires qui se servent du prétexte des retraites et du projet de loi des trois ans, pour fomenter le désordre et conspuer « la Gueuse ».

L'appel du Parti Socialiste que nous avons reproduit hier et qui a été placardé en ville aujourd'hui, sera certainement entendu.

On verra bien si M. Ch. Delesalle va encore donner à ses agents son mot d'ordre de chouan : Sus aux républicains

A quelque nuance des vrais partis de gauche qu'ils appartiennent, les amis de la République sauront répondre à la déclaration de guerre des royalistes, amis du Palais-Rihour.

Et l'on saura désormais une chose à Lille : C'est que le drapeau fleurdelysé doit flotter à la Mairie et que l'on n'y tolère plus que les Lillois puissent crier : Vive la République !

A. W.

***

**L'ITINERAIRE DE LA RETRAITE MILITAIRE**

Ce soir, la retraite sera sonnée par les trompettes du 6e chasseurs à cheval et du 1er escadron du train, qui suivront l'itinéraire suivant : Départ du quartier Négrier, rue Négrier, rue Royale, rue Tiers, rue Tenremonde, boulevard de la Liberté, Grand'Place arrêt à huit heures et demie, rue Grande-Chaussée, rue des Chats-Bossus, rue de la Monnaie. La dislocation aura lieu à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la rue du Pont-Neuf.

# LES MÉFAITS des Frères à barbette

## Toujours l'institution Charlemagne

***La Congrégation reconstituée des Frères organise des réunions antirépublicaines à Annappes, dans une maison tolérée par la loi !***

Nous n'en avons pas fini avec la trop célèbre Institution Charlemagne, repaire des mauvaises œuvres cléricales.

L'histoire du patronage militaire n'est pas encore terminée que nous sommes amenés à reparler de la congrégation reconstituée des Frères à barbette, qui a installé son siège, elle aussi, dans l'immeuble de la rue de la Barre.

En de précédents articles, nous avons dit comment les frères F.. et P... assistés d'un frère en civil, ont créé, à Lille, une prétendue « maison de refuge » pour pouvoir rester en relation avec la population et maintenir, en dépit de la loi qui l'interdit, leur congrégation et son « prestige ».

Mais nous n'avions pas encore parlé des « recollections ». Voici de nouveau !

**LES « RECOLLECTIONS »**

Qu'est-ce que les « recollections » ?

Ce sont des réunions organisées par la congrégation des Frères à barbette, dans le local d'Annappes qu'on a attribué pour un certain temps et sous conditions aux vieux frères hors d'état de subvenir à leurs moyens

Ces réunions, qui ont lieu chaque dimanche, rassemblent des commerçants, jadis fournisseurs des frères, des jeunes gens, des paroissiens quelconques que, dans l'arrondissement de Lille, et même au delà, les congréganistes restés en dépit de la loi, ont groupé en associations.

Chacune de ces associations va à Annappes, à tour de rôle. Moyennant une contribution de 1 fr. 50, les participants de ces « recollections » sont nourris. Ils assistent, dès leur arrivée, du bon matin, à une messe, puis à une autre dans l'après-midi.

Naturellement, tout l'Etat-Major des frères est là, au grand complet, pour stimuler le zèle des « retraitants ». Le frère C..., ancien directeur du grand noviciat, préside aux agapes et aux sermons très longs, très insinuants que l'on ne manque pas de faire.

Pour que l'œuvre accomplie soit plus fructueuse, on prie un père Jésuite, — encore un que la loi ne tolère plus, — de venir éclairer de ses lumières la cohorte de la « recollection ».

Vous pensez bien que la République et son « régime scélérat de spoliation » prennent quelque chose pour leur rhume !

Dans une récente réunion on a notamment indiqué les moyens par lesquels on pourrait attirer les « vauriens » de la laïque dans les écoles cléricales. Le père Jésuite a donné des conseils aux hommes mariés pour qu'ils puissent avoir beaucoup d'enfants, afin de renforcer les « troupes du Bon Dieu » qui se clairsèment de plus en plus

La journée, en dehors des offices et des sermons, est occupée par des lectures édifiantes en commun et des promenades dans le parc, pendant lesquelles les « recollectionnés », se font faire la morale par les frères et le jésuite, rivalisant de zèle antirépublicain !

**IL FAUT SÉVIR**

N'est-il pas tout à fait étonnant que la maison d'Annappes, épargnée jusqu'ici, — et pourquoi ? — sous le prétexte qu'elle servirait d'hospice de retraite pour les vieux congréganistes actuels et jusqu'à extinction, devienne un foyer de révolte contre les lois qui ont toléré son existence ?

En laissant persister la Congrégation reconstituée, à Lille rue de la Barre, on a donc permis que les ennemis acharnés chassés par la République continuent leur odieuse propagande.

Comme les frères ont violé la loi en se rassemblant à l'Institution Charlemagne, l'œuvre d'Annapes se met hors-la-loi en couvrant de son apparence de maison de retraites un centre de propagande et d'excitations.

Il est urgent de sévir. La Justice doit frapper à coups rudes sur les perturbateurs de l'opinion et sur les adversaires de la Loi.

Perdre du temps, c'est compromettre les effets de la répression.

Les républicains de notre région en ont assez de voir qu'en dépit de la volonté du législateur, les congréganistes sèment la discorde et prêchent encore, sur notre sol, la « guerre sainte » contre nos institutions.

ALEX WILL.

# LES CONDAMNATIONS A MORT ET LES ARRÊTS DE CASSATION

**A PROPOS DU CRIME DE SAMEON. — DE L'AFFAIRE TRAMBLIER A L'AFFAIRE FROMONT.**

**QUI PAIERA LES FRAIS ?**

Fromont, l'odieux meurtrier de la petite Marguerite Plaisant, de Saméon, condamné à mort, en novembre 1912, par la Cour d'Assises de Douai, avait vu le verdict soumis à la Cour de Cassation.

On se souvient que le pourvoi était motivé par la violation de l'article 383 du Code d'Instruction Criminelle et des articles 3 et 5 de la loi du 21 novembre 1872, en raison de ce que la Cour d'Assises, dans un arrêt précédent, avait exonéré de siéger le juré Ochin, vice-président d'un Conseil de Prud'hommes, estimant que les deux fonctions étaient incompatibles.

Lors de la constitution du jury de l'affaire Fromont, le cas du juré Ochin mis à part, le nombre de jurés titulaires en exercice s'étant trouvé réduit à 29, on dut faire appel à un juré supplémentaire.

Or, la Cour de Cassation estimait que l'exonération des jurés est un acte d'ordre public que les accusés sont inhabiles à critiquer, sauf dans le cas d'incompatibilité légale, lorsque le nombre de jurés titulaires se trouve réduit à moins de 30.

Cette situation ne s'était produite que pour cette seule affaire, sans quoi, des pourvois en cassation eussent été formés pour chacune.

Fromont passa donc, en session de février, devant les Assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer, et fut de nouveau condamné à la peine capitale.

Il s'en fallut de peu que la Cour Suprême n'eût une seconde fois à juger son cas.

Le Parquet Général s'était, en effet, aperçu que M. le Conseiller Thuillier, désigné pour la présidence de la session, avait siégé à la Chambre des mises en accusation, lors du renvoi de l'affaire devant les Assises du Nord — incompatibilité visée par l'article 257 du Code d'Instruction Criminelle. Ce fut donc le vice-président du Tribunal de Saint Omer qui eut la charge de la présidence.

Le cas ne s'était produit que trois fois, à la Cour du Pas-de-Calais, depuis la promulgation des Codes.

En ce qui concerne la cassation d'un verdict de mort, pour irrégularité dans la désignation du jury, l'espèce s'était présentée une fois déjà, devant les mêmes cours, il y a une quinzaine d'années, lors de l'affaire Tramblier.

Ce crime eut à l'époque, un grand retentissement : un individu avait, certain jour, débarqué à Dunkerque, d'un navire venant de l'Amérique du Sud.

En visitant ses bagages, à la douane, on trouva une somme de 10.000 francs en monnaie de la République Argentine, ce qui ne laissa pas de paraître suspect. Mais une autre découverte fut plus grave : dans une caisse, on trouva une tête coupée, celle d'un riche étranger que Tramblier avait assassiné pour le dépouiller.

Le meurtrier fut condamné à mort par le jury de Douai.

La Cour de Cassation fut saisie, en raison de ce fait qu'un des jurés, figurant dans la liste présentée par le juge de paix du canton de Bouvines, n'avait pas trente ans dans l'année de la confection de la liste

Le cas était d'autant plus complexe que le juré en question avait les 30 ans accomplis dans l'année de la session. Mais la loi est formelle.

Le nouveau jugement entraîna quelques frais : 25.000 francs, simplement, qui furent réclamés à l'infortuné juge de paix, puis au président du tribunal, puis au vice-président, enfin à un juge.

Enfin, le fisc abandonna cette réclamation quelque peu hasardée.

En sera-t-il de même dans l'affaire Fromont, et qui paiera les dépenses de la seconde comparution du « satyre » aux assises ?

Tramblier, lui, eut, il est vrai, plus de chance que ce dernier : il ne fut plus condamné qu'aux travaux forcés.

Fromont, lui, n'a plus qu'à espérer dans la clémence du chef de l'Etat.

Nous n'avons aucune hésitation à déclarer que M. Poincaré, à notre sens, s'honorerait en ne cherchant pas à mériter la sanglante épithète du Père Coupe Toujours.

O. DEGUISE.

## *A Aire-sur-Lys*

# Evasion de détenus militaires

**Deux soldats s'évadent de l'hôpital. — Après une poursuite mouvementée ou les arrête à Merville**

A Aire-sur-la-Lys, deux détenus du fort Gassion, en traitement à l'hôpital militaire, rue de Saint-Omer, ont réussi à s'évader dans la nuit de mercredi à jeudi. On les arrêta le matin à Merville.

Voici les détails de cette fuite mouvementée :

Les nommés Albert Aubert, soldats de la classe 1902, du recrutement de Falaise, originaire du Calvados et Henri Hielle, de la classe 1907, du recrutement de Calais, sont deux récidivistes de la désertion : le premier a trois exploits de ce genre à son actif ; le second a, par deux fois, voulu se soustraire à ses obligations militaires. Pour ces divers méfaits, l'autorité compétente avait octroyé à Aubert cinq ans de prison et à Hielle trois années de la même peine ; ces derniers purgeaient leur condamnation au fort Gassion.

Reconnus malades, les deux compagnons avaient été mis en traitement à l'hôpital de la rue de Saint-Omer. A Aire-sur-la-Lys ; c'est de là qu'ils prirent la clef des champs.

De leur chambre, située au premier étage, Aubert et Hielle avaient réussi à desceller les barreaux d'une fenêtre ; une fois cette ouverture pratiquée, ils n'eurent plus qu'à se laisser glisser dans la cour et, de là, gagner la rue par les maisons voisines ou l'orphelinat des garçons.

Le caporal de garde, chargé de la surveillance des détenus n'a perçu aucun bruit, ce qui tendrait à faire croire que l'évasion avait été préparée depuis quelques jours.

Une fois dans la cour de l'hôpital, les fugitifs n'eurent qu'à choisir parmi les vêtements civils qui se trouvaient au séchoir pour remplacer la tenue sommaire dans laquelle ils se trouvaient et qui ne leur autorait pas permis d'aller bien loin. Malgré cette précaution, les aspirations de liberté des deux hommes ne devaient pas être couronnées de succès, comme on va le voir.

Aussitôt qu'on s'aperçut de l'absence des deux détenus, on prévint la gendarmerie, qui, munie de leur signalement, se mit immédiatement en campagne.

Le brigadier de gendarmerie Houin, de Merville, et un de ses hommes, se trouvaient du côté de la Motte-Baudet, lorsqu'ils aperçurent, venant de la direction de Saint-Venant et se dirigeant de leur côté, deux individus, jeunes, nu-tête et pieds nus, porteurs de chacun une couverture. Le brigadier et le gendarme Castelain s'étant dissimulés, se découvrirent tout à coup, lorsque les individus furent arrivés à leur hauteur. Ils purent en arrêter un ; l'autre s'enfuit, poursuivi par le brigadier. Ce ne fut qu'au bout de deux heures de recherches, que le fugitif fut découvert, caché dans le fossé d'une pâture au hameau du Rônier-Leclercq. Dans sa poursuite à travers champs, M. Houin fit une chute dans laquelle il se blessa assez gravement à la paume de la main droite et au genou gauche ; son pantalon, déchiré, fut mis hors d'usage.

L'identité des deux individus arrêtés fut bientôt établie. Il s'agissait des deux soldats évadés, Aubert et Hielle qui, après avoir sollicité des secours dans plusieurs maisons étaient venus se jeter dans les bras des gendarmes. Ils ont été remis par les soins de la maréchaussée entre les mains de l'autorité militaire.

## A Hazebrouck

# LE RAIL SANGLANT

**Au cours d'une manœuvre, un chauffeur se fait tamponner en gare d'Hazebrouck. — Il expire quelques instants après**

Vendredi matin vers 10 heures, un terrible accident au cours duquel un homme a trouvé la mort, s'est produit en gare d'Hazebrouck.

Le train numéro 4072, conduit par le mécanicien René Patteyn, âgé de 40 ans, et le chauffeur Henri Sonneville, âgé de 30 ans, stoppait son parcours terminé. Le chauffeur Sonneville descendit le premier de machine pour détacher le wagon de tête. Malheureusement le mécanicien croyant son chauffeur hors de la voie, refoula la machine. A cet instant Sonneville passait entre le tender et le wagon de tête du train. Surpris par cette manœuvre inattendue, le malheureux n'eut pas le temps de se dégager et fut broyé entre les tampons. Aux cris effroyables poussés par la victime, le mécanicien comprenant qu'un malheur venait de se produire, freina mais trop tard.

De son côté un employé de la gare, M. Nestor Honnoye s'était précipité au secours du malheureux chauffeur et le retirait par la chevelure.

On réussit enfin à dégager l'infortuné et à le transporter dans une salle d'attente mais malgré tous les soins qu'on lui prodigua, Sonneville expirait quelques minutes après dans d'atroces souffrances.

Un docteur mandé d'urgence ne put que constater le décès.

Le malheureux a succombé à une fracture du bassin.

Le corps du chauffeur a été reconduit à son domicile, rue de la Perche, où il habitait avec sa mère et ses sœurs et dont il était le soutien, lesquelles avaient été prévenues avec tous les ménagements possibles, par les soins de la Compagnie.

# Dernière Heure

## Dans l'Armée

**PROMOTIONS**

Paris, 28 mars. (Ministère de la Guerre). — *Infanterie.* — Sont promus au grade de lieutenant-colonel : MM. Huguenot, chef de bataillon, breveté hors-cadre état-major, affecté au 4le d'inf. ; Baston, chef de bataillon, breveté hors-cadre état-major, affecté au 1er

Au grade de chef de bataillon : MM. Brigand, capitaine au 21e, affecté au 73e ; Marquet, cap. brévété au 33e, affecté au 3e tirailleurs ; Coupat, capitaine au 1er d'infanterie, affecté au 127e ; Pavans de Ceccaty, cap. au 72e, affecté au 73e ; Seupel, capitaine au 124e, affecté au 127e ; Barthélémy, capitaine au 149e, affecté au 165e.

Au grade de capitaine : MM. Bruyère, lieutenant au 110e, affecté au 1er ; Voisin, lieutenant au 57, affecté au 101e ; Decouvelaere, lieutenant au 82e, affecté au 127e ; Danzel d'Aumont, lieutenant au 120e, affecté au 127e ; Orthlieb, lieutenant au 4e tirailleurs, affecté au 110e d'inf. ; Chéry, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs, affecté au 9e bataillon ; Tulasne, lieutenant brévété au 27e d'inf., affecté au 33e.

M. Fy, lieutenant en non-activité pour infirmité temporaire est rappelé à l'activité et affecté au 8e d'infanterie.

*Gendarmerie.* — M. Agostini, lieutenant au 6e régiment de chasseurs à Lille, est désigné pour la garde républicaine (cavalerie).

*Service de l'Intendance.* — M. Ponsignon sous-intendant militaire de 3e classe à Douai est promu au grade de sous-intendant militaire de 2e classe et maintenu.

*Artillerie.* — M. Fougère, lieutenant au 15e rég. d'artillerie, est promu au grade de capitaine et maintenu.

*Génie* — M. Marescaux, officier d'administration de 2e classe du génie à Arras, est promu au grade d'officier d'administration de première classe et désigné pour Saint-Omer.

**MUTATIONS**

MM. Nellonet, lieutenant-colonel au 7e chasseurs, passe au 84e d'inf. ; Simoni, chef de bataillon au 73e passe au 55e ; Jolivet, chef de bataillon au 118e, passe au 142e ; Laponte, chef de bataillon au 127e, passe au 43e ; Dagault, capitaine au 24e passe au 8e ; Humbel, cap. au 84e, passe au 82e ; Dupuy, cap. au 110e, passe au 71e ; de Toytou, cap au 127e, passe au 136e ; Fémélaux capitaine au 6e cuirassiers passe capitaine commandant au 4e cuir. ; le chef de bataillon d'inf. hors-cadre Curie, commandant le bureau d'Avesnes, est nommé commandant du bureau de recrutement de Chambéry ; Bois, lieutenant-colonel au 3e génie est nommé adjoint au directeur du génie à Lille ; Mc[illegible], chef d'escadron au 15e d'art. passe au 16e d'art. ; Wahl, capitaine au 15e d'art. est classé audit régiment pour faire fonctions de major ; Lorentz, médecin-major de 2e classe au 145e, passe au 165e ; Vermullen, médecin-major de 2e classe au 127e, passé à l'hôpital militaire de Maubeuge ; Frainbault, vétérinaire au premier d'artillerie coloniale est classé au 21e dragons et maintenu au Maroc occidental ; Maignan, vétérinaire en 1er au 21e dragons est affecté au 3e escadron du train des équipages ; Orange, vétérinaire en second au 4e cuirassiers est affecté au 21e dragons.

# Les inondations en Amérique

**DE GRAVES SCENES DE DESORDRE NECESSITENT DES MESURES DE REPRESSION ENERGIQUES**

New-York, 28 mars. — Selon les dernières informations reçues hier soir, on espère que le nombre des victimes, sur tout le territoire inondé, ne dépasse pas deux mille. On a retrouvé à Dayton, saines et sauves, des centaines de personnes que l'on croyait perdues. Le nombre des morts à Dayton ne dépassera peut-être pas deux cents, à moins qu'il n'y ait d'autres victimes, — ce qui est possible, — dans le quartier étranger, du côté nord de la ville.

Soixante détenus, qui sont sans nourriture et sans eau potable depuis mardi dans la prison, se sont révoltés et demandent leur mise en liberté. Ils ont attaqué à plusieurs reprises le directeur de la prison, en menaçant de le tuer avec sa famille.

Le directeur a demandé du secours à la milice.

## *Dayton en état de siège*

New-York, 28 mars. — L'état de siège a été proclamé à Dayton où les agents ont tué à coups de feu un voleur surpris en flagrant délit.

Il arrive un train par jour de Cincinnati à Dayton et cela suffira probablement pour assurer la distribution des vivres jusqu'à ce que les eaux aient baissé suffisamment pour rétablir la circulation normale des chemins de fer.

On annonce qu'à Dayton 300 personnes auraient perdu la vie dans les incendies ; 100 cadavres ont déjà été retrouvés dans les décombres.

Quoique les vivres fassent défaut, personne jusqu'à présent n'est mort de faim.

On estime qu'à Dayton seulement, 75.000 personnes sont sans abri et 15.000 maisons submergées. Pour Dayton, les dégâts sont évalués à 25 millions de dollars.

Beaucup de mines sont fermées à cause des inondations qui se sont produites dans sept Etats, l'Ohio, l'Indiana, la Virginie occidentale la Pensylvanie, l'Etat de New-York, le Kentucky et l'Illinois. Le service des chemins de fer est immobilisé, le dégâts causés aux lignes sont évalués à 25 millions de dollars.

**LE DESASTRE DANS L'OHIO**

Le gouverneur de l'Ohio estime que les pertes, dans cet Etat, dépassent celles qui ont été occasionnées par le tremblement de terre de San-Francisco.

Le gouverneur de l'Ohio a reçu une communication téléphonique du maire de Chillicothe annonçant que 500 personnes ont péri dans l'inondation.

A Zanesville, une rivière profonde de 54 pieds parcourt les rues de la ville. Il y aurait au moins 100 morts.

Cincinnati est menacée à son tour par les inondations. La circulation des chemins de fer est devenue très difficile. Des troupes se rendent à West Indianapolis, où de nombreuses arrestations de pillards ont eu lieu.

Suivant un journal local, 600 personnes auraient péri à Colombus, dans l'Ohio.

**LE FLEAU S'ETEND TOUJOURS**

New-York, 28 mars. — D'après les dernières nouvelles reçues hier, à 3 heures de l'après-midi, de graves inondations menacent le Kentucky, le nord-ouest de la Virginie et l'ouest de la Pensylvanie. Déjà les eaux ont envahi Pittsburg et Weeling. Le gouverneur d'Indiana, est disposé à proclamer l'état de siège dans le quartier ouest d'Indianapolis, parce que les négociants s'étant entendus pour faire monter le prix des vivres, la population a commencé à piller leurs boutiques.

Suivant des télégrammes de l'Arkansas, le Mississipi, grossi par la crue de ses affluents, a monté de 37 pieds et demi. La crue continue dans le cours supérieur de l'Hudson, du Mohawk et du Tennessée.

Dans l'Etat de New-York, les inondations causent de graves dégâts.

Le bureau météorologique dit que la situation s'améliore dans l'ouest du Mississipi ; mais il neige dans la région des lacs, ainsi que dans les vallées du centre ; le froid s'accentue et une tempête se prépare sur le littoral de l'Atlantique.

# Les cambrioleurs d'églises

Beauvais, 28 mars. — L'église de Villeneuve-sur-Verberie a été cambriolée par des malfaiteurs qui ont emporté une cloche datant du dix-neuvième siècle et pesant 500 kilos. De nombreux objets ont également disparu.

Plusieurs dalles de l'église ont été soulevées par les voleurs qui ont tenté de pénétrer dans les caveaux.

On croit qu'ils ont été dérangés, car un tableau de grande valeur a été épargné.

La gendarmerie recherche activement les coupables.

# Depuis dix ans victime d'un escroc

Bordeaux, 28 mars. — Depuis une dizaine d'années la famille Vilgé, de Nantes, adressait à un de ses membres, Georges Vilgé, habitant Bordeaux, une rente annuelle de 1.800 francs. Cette somme était envoyée chaque mois, par lettres chargées.

Ces jours derniers, la famille Vilgé adressa au parent de Bordeaux un télégramme lui disant de venir à Nantes pour affaires de famille. Le télégraphiste porteur de la dépêche, se présenta à l'adresse indiquée, rue de Lande. Là, on lui répondit que Georges Vilgé était inconnu. Le télégramme fut retourné à Nantes. La famille, étonnée, avisa le parquet.

Les recherches faites ont amené l'arrestation d'un individu qui, depuis dix ans, se faisait passer pour Georges Vilgé et recevait, à sa place, les lettres chargées. Il avait soin de se trouver à la porte de la maison de la rue de Lande le 1er de chaque mois, quand le facteur devait arriver, porteur des lettres chargées. Le télégramme de Nantes, auquel ne s'attendait pas l'escroc, a tout fait découvrir. Le prétendu Georges Vilgé qui, jusqu'à présent, a donné de faux noms, a été écroué à la disposition du parquet

Le vrai Georges Vilgé a été retrouvé ce matin. Simple d'esprit, il avait eu l'imprudence de confier jadis ses affaires au filou, qui s'était aussitôt arrangé pour le frustrer de sa pension.

La fiche de l'inculpé va être envoyée à la Sûreté générale, afin d'établir sa véritable identité, qu'il s'obstine à cacher.

## *Après la mort du général André*

Dijon, 28 mars — La levée des scellés apposés au domicile du général André a eu lieu en présence du lieutenant-colonel Mathieu, du 27e de ligne major de la garnison de Dijon.

Des documents pouvant intéresser la défense nationale ont été prélevés par le délégué du gouvernement et seront examinés par le gouverneur de Dijon puis envoyés au ministère de la guerre à Paris.